CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 24 Mai 2019

OBJET : Gestion des terrains acquis par le Conservatoire du Littoral - Programmation 2019. Renouvellement de l'adhésion à Rivages de France.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer des subventions aux gestionnaires mentionnés en annexe du rapport, pour un montant total de 275 000 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions-types découlant de cette décision.
- d'approuver l'adhésion à l'association "Rivages de France" dont la cotisation 2019 s'élève à 2 200 €

La dépense totale correspondante sera imputée sur les chapitre 011 et 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Mesdames MILON, CHABAUD, SAEZ, CALLET, BERNASCONI et BIAGGI, ainsi que Messieurs BORÉ, REAULT, PONS, LIMOUSIN et GENZANA ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée